



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Cité-Limoilou

---

RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 372

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU SUR LA  
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA  
CESSION DE PASSAGE, À LA DIRECTION DE CERTAINES  
VOIES DE CIRCULATION ET À DES PASSAGES POUR LES  
PIÉTONS**

---

**Avis de motion donné le 15 octobre 2019  
Adopté le 28 octobre 2019  
En vigueur le 30 octobre 2019**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin d'identifier des intersections où le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit céder le passage, des directions pour certaines voies de circulation et des emplacements où des passages pour les piétons sont aménagés.*

## **RÈGLEMENT R.C.A.1V.Q. 372**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA CESSION DE PASSAGE, À LA DIRECTION DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION ET À DES PASSAGES POUR LES PIÉTONS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILLOU, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** L'article 10 du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.1V.Q. 171, est modifié par l'insertion, après les mots « identifiés à », de « l'onglet 2 de ».
- 2.** L'article 14 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « identifiées à », de « l'onglet 4 de ».
- 3.** L'article 15 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « identifiés à », de « l'onglet 3 de ».
- 4.** L'annexe II de ce règlement est modifiée par l'addition des onglets 2 à 4 de l'annexe I du présent règlement.
- 5.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 4)*

ANNEXE II - NOUVEAUX ONGLETS 2 À 4

**ANNEXE II Onglet 2**

**CÉDER LE PASSAGE**

**RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU**

<b>Intersection</b>	<b>Approche</b>
Jean-Jacques-Bertrand, Rue / René-Jalbert, Rue	Ouest
Montagne, côte de la / Port-Dauphin, Rue	Nord
Père-Marquette, Rue / Moncton, Avenue	Est
	Ouest

## ANNEXE II Onglet 3

### PASSAGES POUR PERSONNES RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Sur	Face à	À l'intersection de	Côté
1 <sup>re</sup> Rue	-	7 <sup>e</sup> Avenue	Ouest
12 <sup>e</sup> Rue	334	-	-
12 <sup>e</sup> Rue	-	8 <sup>e</sup> Avenue	Est
22 <sup>e</sup> Rue	-	Avenue de l'Émérillon	Est
22 <sup>e</sup> Rue	-	Avenue de l'Émérillon	Ouest
22 <sup>e</sup> Rue	-	Avenue du Mont-Thabor	Est
22 <sup>e</sup> Rue	-	Avenue du Mont-Thabor	Ouest
4 <sup>e</sup> Avenue	-	14 <sup>e</sup> Rue	Sud
4 <sup>e</sup> Avenue	-	15 <sup>e</sup> Rue	Nord
4 <sup>e</sup> Avenue	-	Rue des Bouleaux Est	Nord
Ardennes, rue des	53 m à l'est de la rue de l'Armée	-	-
Baillairgé, avenue	65 m au nord du boulevard de l'Entente	-	-
Cadillac, rue	-	Rue Royal-Rousillon	Sud
Cardinal-Maurice-Roy, rue du	-	Rue Robert-Rumilly	Ouest
Cartier, avenue	-	Rue Aberdeen	Sud
Chalutier, rue du	Lien piétonnier du Chalutier-du Prince-Édouard	-	-
D'Aiguillon, rue	-	Rue d'Youville	Ouest
D'Artigny, rue	-	Rue Jacques-Parizeau	Sud
De La Chevrotière, rue	-	Rue du Bon-Pasteur	Sud
De L'Espinay	Lien piétonnier piste cyclo-pédestre Parc Lairet	-	-
De Salaberry, avenue	Limite nord du 1160	-	-
De Salaberry, avenue	-	Rue De Maisonneuve	Nord
De Salaberry, avenue	-	Rue De Maisonneuve	Sud
De Salaberry, côte	-	Rue Richelieu	Nord
De Vitré, avenue	-	Rue De Fondville	Sud
Entente, boulevard de l'	Lien piétonnier vers Parc Saint-Sacrement	-	-
Fort, rue du	-	Rue De Buade	Sud
Fort, rue du	-	Rue Sainte-Anne	Nord
Jacques-Parizeau, rue	-	Rue D'Artigny	Est
Jacques-Parizeau, rue	-	Rue Louis-Alexandre-Taschereau	Ouest
Joffre, avenue	-	Rue Père-Marquette	Sud
Louis-Alexandre-Taschereau, rue	-	Accès privé – stationnement Marie-Guyart	Nord
Marguerite-Bourgeois, avenue	-	Rue Barrin	Sud
Montagne, côte de la	-	Rue Notre-Dame	Est
Montmorency, boulevard	Corridor des Cheminots	-	-
Port-Dauphin, rue	-	Côte de la Montagne	Est
Potasse, côte de la	-	Rue des Glacis	Ouest

## ANNEXE II Onglet 3

### PASSAGES POUR PERSONNES RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Sur	Face à	À l'intersection de	Côté
Saint-Dominique, rue	Lien piétonnier face Épicerie Métro	-	-
Sainte-Famille, rue	-	Rue Garneau	Sud
Saint-Louis, rue	-	Rue du Parloir	Ouest
Saint-Nicolas		Rue des Vaisseaux-du-Roi	Ouest
Saint-Patrick, rue	-	Rue des Zouaves	Ouest
Saint-Vallier Ouest, rue	Limite ouest du 1105		
Saint-Vallier Ouest, rue	-	Rue Montmagny	Est
Saint-Vallier Ouest, rue	-	Rue Renaud	Est
Saint-Vallier Ouest, rue	-	Rue Sainte-Catherine	Ouest
Simon-Napoléon-Parent, avenue	-	Bretelle vers avenue Simon- Napoléon-Parent, direction ouest	-
Turnbull, avenue	-	Rue Jacques-Parizeau	Sud

## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
3 <sup>e</sup> Avenue / 1 <sup>re</sup> Rue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Canardière, chemin de la / 8 <sup>e</sup> Avenue	est	2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Charest Est, boulevard / Monseigneur-Gauvreau, rue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Henri-Bourassa, Boulevard / 41 <sup>e</sup> Rue Est / Antoine-Silvy, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Honoré-Mercier, avenue / Abraham, côte d' / Sœurs-de-la-Charité, rue des	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Langelier, boulevard / Commissaires Est, rue des / Commissaires Ouest, rue des	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Monseigneur-Gauvreau, rue / Dufferin-Montmorency, autoroute	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, tourner à droite	
Pente-Douce, côte de la / Marie-de-l'Incarnation, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Prince-Édouard, rue du / Lalemant, rue / Couronne, rue de la / Laurentienne, autoroute	est	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Saint-Jean, rue / De Salaberry, côte / De Salaberry, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Sherbrooke, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Vimy, avenue de	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Saint-Paul, rue / Vaisseaux-du-Roi, rue des	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, tourner à droite	



## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la circulation et le stationnement afin d'identifier des intersections où le conducteur d'un véhicule routier ou d'une bicyclette doit céder le passage, des directions pour certaines voies de circulation et des emplacements où des passages pour les piétons sont aménagés.*